

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

Interprétation et application de la Convention

Contrôle du commerce et traçabilité

DÉLIVRANCE INFORMATISÉE DES PERMIS

1. Le présent document a été soumis par la Suisse en tant que président du groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes informatiques du Comité permanent¹.
2. À sa 16e session (CioP16, Bangkok, mars 2013), la Conférence des Parties a adopté la décision 16.54, relative à la *Délivrance informatisée des permis*, adressée au Comité permanent.

Le Comité permanent élargit le mandat de son groupe de travail sur l'utilisation des technologies de l'information et des systèmes informatiques afin qu'il puisse accomplir les tâches suivantes:

- a) *collaborer avec le Secrétariat CITES pour préparer des propositions de financement relatives au développement de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES;*
 - b) *travailler avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, l'Organisation mondiale des douanes et d'autres organisations pertinentes pour s'assurer que les permis électroniques CITES sont conformes aux règles et normes internationales en matière de commerce;*
 - c) *collaborer avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE pour perfectionner le système EPIX (système d'échange d'informations sur les permis électroniques) afin qu'il puisse être utilisé comme mécanisme d'échange pour les permis et certificats électroniques CITES et pour mettre à la disposition des Parties, dans les régions en développement, un système clés en main de délivrance informatisée des permis CITES;*
 - d) *travailler avec le Secrétariat CITES pour garantir que l'outil CITES est mis à jour selon les besoins; et*
 - e) *appuyer la participation au groupe de travail des pays en développement Parties à la CITES.*
3. Le Comité permanent, à sa 64e session (Bangkok, mars 2013), a décidé de proroger le mandat du groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes électroniques avec les membres existants, en ajoutant les Etats-Unis d'Amérique, la présidence étant assurée par la Suisse, afin d'initier la mise en œuvre de la décision 16.54. La composition actuelle du groupe de travail est la suivante : Afrique du Sud, Belarus, Brésil, Canada, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Émirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Japon, Mexique, Monaco, Organisation mondiale des douanes, Philippines, PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC), Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suisse, Thaïlande et Viet Nam.

¹ Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Informations générales

4. Plusieurs systèmes de délivrance informatisée des permis CITES sont en cours de développement ou de mise en œuvre, notamment un projet lancé par l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO) visant à aider ses Etats membres à élaborer et mettre en œuvre des systèmes de délivrance informatisée des permis ou à perfectionner ceux qui existent déjà.
5. La Banque allemande de développement KfW a affecté la somme de 10 millions d'euros à un projet de coopération financière qui devrait être réalisé début 2015. Ce projet vise à améliorer l'infrastructure nécessaire pour appuyer la mise en place de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES dans les Etats membres de l'ACTO.
6. Les organes de gestion de la France et de la Suisse ont mis sur pied un projet destiné à instaurer un commerce sans papier pour les espèces inscrites à la CITES. Le travail de mise en œuvre de ce projet est en cours.
7. Lors d'une réunion avec l'organe de gestion de l'Allemagne, tenue le 29 janvier 2014, l'organe de gestion de la Suisse a fait la démonstration du système suisse de délivrance informatisée des permis et du projet mené conjointement avec la France sur le commerce sans papier des espèces inscrites à la CITES ; des questions ayant trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de tels systèmes ont également été examinées à cette occasion.

Propositions de financement liées à l'élaboration de systèmes de délivrance informatisée des permis CITES

8. En ce qui concerne la collecte de fonds, le Président et le Secrétariat ont tenu plusieurs réunions afin de débattre des efforts déployés pour aider les Parties souhaitant mettre au point des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES, ainsi que des activités envisageables pour sensibiliser le secteur privé, en particulier les entreprises liées à la technologie. Les Parties sont invitées à soutenir financièrement les tâches assignées au groupe de travail et au Secrétariat conformément à la décision 16.54.

S'assurer que les permis électroniques CITES sont conformes aux normes et standards internationaux en matière de commerce

9. La version 2 de l'Outil CITES de délivrance informatisée des permis, qui soutient pleinement les systèmes de délivrance informatisée des permis CITES en harmonie avec des environnements à guichet unique, a été mise à jour pour tenir compte des messages normalisés EDIFACT/ONU (règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport).

Mise au point du Système EPIX (système d'échange d'informations sur les permis électroniques)

10. En marge de la 4e réunion du groupe de travail du Comité permanent sur les obligations spéciales en matière de rapports, tenue à Peterborough, Royaume-Uni, du 26 au 28 novembre 2013, le Président du groupe de travail a rencontré des représentants du PNUE-WCMC pour discuter de la collaboration relative aux activités de délivrance informatisée des permis,
11. Les discussions se poursuivent entre le Secrétariat et le PNUE-WCMC au sujet de la création d'un mécanisme permettant aux Parties d'enregistrer plus rapidement les données de permis et certificats électroniques dans la base de données sur le commerce CITES améliorée². Cela permettrait, par exemple, d'enregistrer des données immédiatement concernant la délivrance d'un permis ou d'un certificat électronique CITES. Grâce à ce progrès, les Parties disposeraient, quasiment en temps réel, de données sur les niveaux de commerce international d'espèces inscrites à la CITES.

² Voir: *La base de données sur le commerce CITES innove à travers la technologie open-source* (<http://cites.org/fra/base-donnees-sur-le-commerce-CITES-fr>)

Garantir que l'outil CITES est mis à jour

12. La version 2 de l'Outil CITES de délivrance informatisée des permis a été traduite en français³ et en espagnol⁴ afin de promouvoir l'adoption des normes de délivrance informatisée des permis CITES parmi les personnes parlant ces langues.

Participation au groupe de travail des pays en développement Parties à la CITES

13. La participation des pays en développement aux réunions du groupe de travail est limitée en raison du manque de soutien financier extérieur. Ce problème est crucial compte tenu de l'investissement considérable consenti par de nombreux pays en développement pour élaborer et mettre en place des systèmes de délivrance informatisée des permis CITES. Les Parties donatrices pourraient envisager de fournir le soutien financier nécessaire.

Recommandation

14. Le Comité permanent est invité à examiner les informations figurant dans le présent rapport.

³ <http://www.cites.org/fra/prog/e/e-permitting-toolkit.php>

⁴ <http://www.cites.org/esp/prog/e/e-permitting-toolkit.php>